

<https://dijon.snes.edu/spip/spip.php?article4288>



motion contre le nouveau bac en LV à Toucy

- SNES académique de Dijon - Départements - Yonne - Echos des établissements -



Date de mise en ligne : mercredi 19 décembre 2012

Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés

Motion des représentants des personnels Déposée au C.A du jeudi 13 décembre 2012 Lycee Pierre Larousse

Une réforme de l'épreuve de langues vivantes 1 et 2, imposée par le gouvernement antérieur, doit être appliquée dès la session 2013 du baccalauréat.

En plus de l'épreuve écrite en fin d'année scolaire, presque tous les élèves devront passer deux épreuves orales, l'une de compréhension (audition d'un texte et résumé en français), l'autre d'expression orale sur un thème correspondant aux documents étudiés en classe.

Le principe d'une évaluation orale trouve l'assentiment des enseignants de langues vivantes, mais les modalités des nouvelles épreuves ne sont pas satisfaisantes.

En effet, l'intégralité de l'organisation des épreuves orales est placée sous la responsabilité du professeur, qui doit organiser au sein de sa classe les examens « dans le cadre habituel de la formation de l'élève », durant le 2ème et le 3ème trimestre, ce qui pose de nombreux problèmes :

- a. L'égalité des élèves devant l'examen n'est plus assurée puisque la date pourra varier d'un établissement à l'autre de plusieurs mois, les sujets choisis relèveront de la seule responsabilité des examinateurs et le mode d'organisation dépendra des choix des équipes de direction
- b. L'anonymat des élèves n'est plus respecté puisque ce sont les enseignants de la classe ou de l'établissement qui se chargeront d'examiner leurs élèves.
- c. Le volume d'heures d'interrogation orale désorganisera considérablement le travail avec les élèves dans les classes et les établissements.

Nous craignons que cette nouvelle modalité d'évaluation ne préfigure une réforme de l'évaluation du baccalauréat, à savoir des épreuves organisées localement, en cours d'année, au détriment de son caractère national et anonyme.

Par conséquent, les représentants des personnels du lycée demandent que ces épreuves soient évaluées en fin d'année scolaire, et de façon anonyme comme pour toute épreuve terminale.